



PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 18 JANVIER 2023 à 18h30

L'an deux mil vingt trois, le dix-huit janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de CHÉMÉRÉ LE ROI, légalement convoqués le 10 janvier, conformément aux articles L.2121-10 et L2122-8 se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc LANDELLE, Maire de CHEMERE LE ROI.

Étaient présents : M.Mmes les conseillers municipaux :

LANDELLE Jean-Luc - LEROY Michel – GUILLOIS Véronique - RÉVEILLE Loïc –
LECHANTEUX Valérie – CORBEAU Aline

Absents excusés : HUET Esteban – BERAIL Philippe

Secrétaire de séance : GUILLOIS Véronique

Membres convoqués : 8
Membres présents : 6
Membres votants : 6

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date du 7 décembre 2022.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Voici l'ordre du jour :

- Chantiers argent de poche 2023
- Désignation d'un correspondant incendie et secours
- Révision des statuts du Syndicat Territoire d'Énergie Mayenne – acceptation expresse
- Investissements 2023 : orientations budgétaires
- QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION 2023-01-18-1

CHANTIERS ARGENT DE POCHE 2023

Dans le cadre de la mise en place du dispositif « argent de poche » qui s'adresse aux jeunes du territoire âgés de 16 à 18 ans et organisé par le service jeunesse du Pays de Meslay-Grez, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie à l'occasion des congés scolaires 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de proposer deux chantiers qui se dérouleront du **17 au 21 avril 2023 et du 23 au 27 octobre 2023** pour 2 jeunes répartis en une équipe de 9h à 12h. Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 15 € par jour pour 3 heures de travail par jour.

DÉLIBÉRATION 2023-01-18-2

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Par délibération en date du 9 novembre 2022, M. Landelle Jean-Luc – maire a été désigné correspondant incendie et secours.

Or, le correspondant ne peut être le maire. Il convient donc de désigner un nouveau correspondant conformément au décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022.

Le correspondant incendie et secours sera l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le correspondant incendie et sécurité est chargé de mettre en place, évaluer et réviser le plan communal de sauvegarde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. **DESIGNE** Michel LEROY – 1^{er} adjoint pour exercer la fonction de correspondant incendie et secours.

DÉLIBÉRATION 2023-01-18-3

RÉVISION DES STATUTS DU SYNDICAT TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE - acceptation expresse

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Territoire Energie Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable par renvoi de l'article L5711-1 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres, dont la Commune de Chémeré-le-Roi.

Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 13 décembre 2022, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisés, ont été notifiés à notre attention le 22 décembre 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer un avis favorable sur cette procédure de révision et d'accepter les termes statutaires révisés du Syndicat Territoire Energie Mayenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. **DONNE** un avis favorable sur les nouveaux statuts du TEM.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES – INVESTISSEMENTS 2023

Le Conseil municipal étudie les projets d'investissement 2023 à inscrire au budget :

Désignation	Coût estimé TTC ou observations
Réfection de la toiture de la nef côté sud	27 450.80 €
Mise aux normes électriques église	4 609,20 €
Vitraux de l'église	14 423.18 €
Réhabilitation du bâtiment 2 rue du Rocher	Réalisation en plusieurs tranches. A affiner avec le bureau d'étude.
Voirie	A voir avec les services de la Communauté de Communes
WC Aire de jeux avec aire de camping-car	A étudier
Sécurisation route de Saulges	A étudier
Aménagement des abords de la salle multi-activités	A étudier

DÉLIBÉRATION 2023-01-18-4

RÉHABILITATION DU BATIMENT 2 RUE DU ROCHER : maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante la proposition de contrat de la Société TFL Courtage domiciliée à Laval – 155 rue de Bretagne pour la réhabilitation du bâtiment 2 rue du Rocher.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- . **DEMANDE** une rencontre avec le bureau d'étude TFL Courtage.
- . **ACCEPTE** la proposition de contrat de la société TFL Courtage basée à Laval (Mayenne) – 155 rue de Bretagne.
- . **AUTORISE** le Maire à signer ledit contrat et tous documents inhérents à ce dossier

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

- . Site internet : le nouveau site sera opérationnel d'ici fin janvier 2023.
- . Devenir du RPI : une réunion des 4 conseils municipaux est organisée à Chémeré le Roi le mardi 24 janvier à la salle multi-activités en présence de M. Waleckx, inspecteur académique de la Mayenne et Mme CAILLEAU, inspectrice de l'éducation nationale.
- . Vœux du personnel : Les membres du Conseil Municipal s'étonnent de ne pas avoir été invités à la cérémonie des vœux du personnel qui a eu lieu le mardi 3 janvier 2023. Monsieur le Maire en prend note pour les prochaines années.

...

Animations culturelles :

- Théâtre d'objet proposé par la compagnie Moulin en Herbe – dimanche 12 février 2023 – salle multi-activités
- Festival de jazz : la commune s'est positionnée pour un spectacle soit le jeudi 18 mai ou le samedi 20 mai.
- Nuits de la Mayenne : Suite au repérage technique, le spectacle du 5 août 2023 aura lieu dans le jardin de l'ancienne école.

. Mme GUILLOIS Véronique – responsable de la commission « lien social – communication » propose une réunion pour faire le point à mi-mandat.

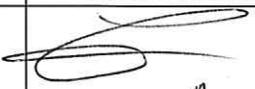
COMPTES-RENDUS REUNIONS

. Commission « lien social – communication » : réunion du lundi 19 décembre 2022.

. La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mercredi 8 février 2023 à 18h30.

SÉANCE du mercredi 18 janvier 2023 Délibérations prises N°2023-01-18-1 à N° 2023-01-18-4

RÉFÉRENCE DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
N° 2023-01-18-1	Chantiers argent de poche 2023
N° 2023-01-18-2	Désignation d'un correspondant incendie et secours
N° 2023-01-18-3	Révision des statuts du Syndicat Territoire Energie Mayenne – acceptation expresse
N° 2023-01-18-4	Réhabilitation du bâtiment 2 rue du Rocher : maître d'oeuvre

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE
LANDELLE	Jean-Luc	Maire	
GUILLOIS	Véronique	Secrétaire de séance	